

MASTER DROIT SOCIAL

La **Mention de Master Droit Social** est destinée à former des **juristes spécialisés en droit social et en relations sociales dans l'entreprise**.

Après une formation généraliste de Licence en Droit, la Mention de Master Droit social permet l'acquisition et la maîtrise des connaissances et de la pratique du droit social. Le droit social est un droit complexe et en évolution permanente. Sa maîtrise est devenue indispensable à l'intérieur de l'entreprise, quelle que soit sa taille. Des compétences de haut niveau en droit social sont également indispensables pour toutes les structures de conseil aux entreprises (avocats, cabinets de consultants, etc.).

L'objectif du Master mention « Droit Social » est de former des juristes capables de maîtriser la complexité de ce droit en mutation permanente et de le mettre en œuvre. Il permet l'acquisition des connaissances du droit social dans toutes ses dimensions (droit du travail, droit de la protection sociale, droit social européen et international), susceptibles d'être mobilisées en entreprises (service RH ou service juridique) ou dans des structures dédiées au droit social (cabinets d'avocats, structures de conseil, service « social » des cabinets d'expertise comptable) ou encore dans des administrations et services publics chargés de la mise en œuvre de ce droit (organismes de sécurité sociale, Pôle-emploi). Les questions de droit social sont traitées de manière globale, comme elles le sont en entreprise et la formation intègre des enseignements pluridisciplinaires (ergonomie, sociologie du travail et des organisations, gestion des ressources humaines).

La mention est organisée en deux ans. La première année de Master est commune aux différents parcours. Elle vise à assurer un socle commun de connaissances fondamentales dans tous les champs du droit social (droit interne et droit européen et international) ainsi que dans certains champs connexes permettant d'appréhender les questions du travail dans l'entreprise (ergonomie, gestion des ressources humaines, sociologie du travail). Elle permet également d'acquérir une autonomie dans le travail, par le recours à une méthode de pédagogie inversée, qui est à l'œuvre depuis plus de 20 ans au sein de l'IETL et qui fait des étudiants les acteurs de leur formation.

La deuxième année de Master permet, au travers de parcours clairement identifiés, d'acquérir une spécialisation et une expertise en favorisant l'insertion professionnelle. Tous les parcours de Master sont professionnalisants et recherchent en priorité l'insertion professionnelle des étudiants. La formation privilégie l'acquisition de connaissances concrètes et la maîtrise d'outils opérationnels. Tous les parcours font très largement appel à des professionnels du droit pour assurer les enseignements de mise en pratique où le travail sur dossier est essentiel. Au cours de la deuxième année, certains cours peuvent être mutualisés entre plusieurs parcours. Au sein du parcours Mobilité Internationale des Travailleurs, certains enseignements sont dispensés en anglais.

M2 Droit et relations sociales dans l'entreprise

Ce parcours est destiné à former des juristes de haut niveau en droit social. Il est marqué par une spécialisation forte en droit du travail et par une ouverture importante aux sciences sociales du travail. Cette pluridisciplinarité, doit permettre aux étudiant.es d'acquérir les connaissances et les savoirs fondamentaux nécessaires pour l'appréhension globale des questions du travail. Ainsi des cours de sociologie et de gestion des ressources humaines sont proposés dans la continuité du Master 1.

Ce parcours a vocation à accueillir plus particulièrement des étudiant.es se destinant à des fonctions de juristes, au sein d'entreprises ou d'organisations professionnelles de salarié.es ou d'employeurs/euses, ou encore à des fonctions de gestionnaires des ressources humaines.

M2 Mobilité internationale des travailleurs

Ce parcours est destiné à former des juristes en droit social avec une spécialisation dans le domaine de la mobilité internationale des travailleurs/euses afin de répondre aux besoins des services de gestion des ressources humaines des entreprises et des cabinets d'avocat.es ou de consultant.es dans ce domaine.

Cet objectif répond à un besoin grandissant des entreprises dans son domaine de spécialité.

Les débouchés s'avèrent grandissant au fil des ans depuis la création de la spécialité il y a 18 ans.

M2 Théorie et Pratique du Droit Social

Ce parcours est destiné à former des juristes capables de construire une pensée originale par la maîtrise des savoirs hautement spécialisés en droit social. Les enseignements dispensés dans ce parcours visent l'acquisition d'une parfaite technicité juridique : connaissance pointue des règles et habileté à user des outils de la recherche juridique. Sur cette base, ils poursuivent l'objectif d'outiller les étudiant.e.s pour l'élaboration de leur propre pensée en droit et sur le droit. Cette deuxième année de Master croise théorie et pratique. L'approche conceptuelle et critique, permise aussi par l'ouverture pluridisciplinaire de ce parcours, s'articule aux questions de mise en œuvre concrète du droit dans les entreprises, au sein des organismes sociaux ou devant les tribunaux.

Ce parcours est plus particulièrement destiné aux métiers de la recherche, à la préparation de certains examens (notamment du Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats) ou aux concours de la Fonction Publique (Inspection du Travail). Il propose des enseignements méthodologiques spécifiques. Il forme aux techniques de l'oralité, rhétoriques et plaidoiries. La formation permet une mise en œuvre des connaissances notamment dans le cadre du stage obligatoire d'une durée minimale d'un mois.

M2 Juriste en Droit Social et en Ingénierie Sociale - ALTERNANCE

Ce parcours, organisé en alternance, est particulièrement destiné à former des juristes d'entreprises, consultant.es, responsables ou directeur/ trices des ressources humaines, avocat.es spécialisé.es en droit juristes ou consultants dans des organisations professionnelles, cabinets de conseil et cabinets d'avocats. Cette deuxième année de Master en alternance est destinée à faciliter les liens entre les enseignements dispensés à l'Université et la pratique acquise par l'étudiant.e dans le cadre de son activité.e menée chez un.e employeur/ses. L'étudiant.e doit pouvoir adapter les connaissances acquises aux contraintes du terrain. Précisément, il/elle doit pouvoir aborder chaque problème concret (le recrutement ou l'organisation du temps de travail par exemple) sous l'angle, à la fois, du droit du travail et du droit de la protection sociale.

M2 Ingénierie de la Protection Sociale - ALTERNANCE

Pendant longtemps considéré comme une discipline satellite du droit du travail, le droit de la protection sociale a acquis au fil des années une véritable singularité.

La maîtrise des régimes de protection sociale applicables aux salariés relevant du régime général, du régime agricole et des régimes spéciaux (SNCF, RATP, industries électriques et gazières, etc...) constitue à l'évidence un atout pour un juriste spécialiste du droit social exerçant son activité en entreprise. Les questions relatives à l'assiette des cotisations et contributions sociales, aux contrôles opérés par les organismes sociaux, ou encore aux conséquences d'un accident ou d'une maladie sont aujourd'hui incontournables. La capacité à résoudre ces questions et à négocier les accords de protection sociale est une compétence indispensable à tout bon juriste en droit social, qu'il exerce en entreprise, au sein d'une administration, en cabinet ou en organisme.

Le droit de la protection sociale obéit toutefois à des mécanismes propres, à des logiques internes, et à des techniques spécifiques qui nécessitent un apprentissage particulier, justifiant le développement d'une année de spécialisation en Master.

Ce parcours organisé en alternance, qui est destiné à former des juristes ou des cadres spécialisés en droit de la protection sociale, s'inscrit dans cette démarche.

Cette deuxième année de Master en alternance a pour objectif de faciliter les liens entre les enseignements dispensés à l'Université et la pratique acquise par l'étudiant dans le cadre de son activité menée chez un employeur. L'étudiant doit être en capacité d'appréhender, d'un point de vue contentieux ou non, l'ensemble des questions relatives à l'assujettissement et aux prélèvements sociaux, ou l'incidence de la survenance d'un risque social sur la présence du travailleur dans l'entreprise, comme la capacité à négocier des accords de prévoyance, à gérer la mobilité transfrontalière, ou encore à maîtriser la question du risque professionnel à travers ses divers aspects (prévention, tarification, indemnisation, recours, etc...).

L'ingénierie de la protection sociale permet de comprendre et d'appréhender les enjeux de la protection sociale et de leur mise en œuvre concrète par les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés.